Morainvilliers - Bures

TOUTE L'ACTUALITE DE VOTRE VILLAGE DANS LE N°100 DE DECEMBRE 2017

Morainvilliers & Bures
Les Nouvelles

Fabienne Devèze
et toute l'équipe municipale

vous souhaitent de très Joyeuses
et Chaleureuses Fêtes de fin d'année !

Rendez-vous en 2018 pour continuer de faire vivre
notre village authentique et dynamique.

Nous sommes heureux de vous convier
à la Cérémonie des Vœux, le 26 janvier prochain.

Merci de confirmer votre présence avant le 19 janvier, en retournant le coupon réponse disponible page 2

Au sommaire ...

LA MAIRIE VOUS INFORME 2 à 9

Vœux du maire 2018 / Calendrier utile / Horaires Mairie / Conseil Municipal du 15 novembre 2017 / Annulation Réunion mi-mandat / Numéro d'urgence : le 115 / Les 11 vaccins obligatoires à partir du 1er janvier 2018 / Isoler ses combles perdus pour 1 € / Recensement de la population 2018.

DOSSIER DU MOIS 10 à 12

Grand Paris Seine & Oise : Le développement économique, la priorité.

ACTUALITES 13 à 14

Inauguration de la Crèche Multi-accueil « Les Coccinelles » / Prévention des vols et des cambriolages / Passage des éboueurs et des sapeurs-pompiers / Stationnement payant : ce qui va remplacer les amendes au 1er janvier 2018 / Un vélo électrique sous le sapin à Noël ?

ZOOM ARRIERE 15

Commémoration du 11 novembre / Célébration de la Ste Geneviève.

A VOS AGENDAS 16

Illuminations de Noël / Marché et chorale de Noël des écoles / Visite surprise du Père Noël / Galette des rois dans les écoles maternelles.

PETITES ANNONCES 17 et 18

ASSOCIATIONS 19 et 20

Prochain bouclage des Nouvelles

N° 101 - Janvier/Février 2018
Remise textes : le 5 janvier 2018
Parution : le 22 janvier 2018

Retrouvez-nous ou écrivez-nous sur
www.morainvilliers-bures.fr / accueil-mairie@morainvilliers-bures.fr

Voeux du maire 2018

Fabienne Devèze et l'équipe municipale

vous invitent à la Cérémonie des Vœux 2018
qui sera l'occasion de vous rencontrer et d'échanger sur les sujets
qui vous concernent.

Nous vous donnons rendez-vous

le vendredi 26 janvier 2018 à 19h00

Salle des Loisirs (Mairie de Morainvilliers)

Merci de confirmer votre présence, en retournant ce coupon réponse complété :

➔ Par courrier, Mairie de Morainvilliers / Place de l'Eglise 78630 Morainvilliers

➔ Par mail : communication@morainvilliers-bures.fr

➔ Par téléphone : 01 39 75 87 57

COUPON REPONSE A RETOURNER EN MAIRIE AVANT LE 19 JANVIER 2018

Madame, Monsieur :* .....

.....

Adresse .....

Participera(ont) à la Cérémonie des Vœux du Maire

Nombre de personnes ..... *adulte(s) /* ..... *enfant(s)*

A l'attention des Nouveaux Habitants,
Merci de préciser si vous avez emménagé courant 2017 sur la commune ? : ☐ *OUI* / ☐ *NON*

(*) Rayer la mention inutile

La mairie vous informe

Les principales dates à retenir

ENCOMBRANTS :

Collecte le mercredi 6 décembre 2017

> Sont considérés comme des encombrants : sommiers, matelas, ferrailles, meubles de moins de 2,50m de haut et de moins de 100 kg. Pas de déchets toxiques ni de gravats.

> A déposer en bordure de rue la veille à partir de 19h ou avant 6h le matin) à raison de 2m³ par collecte et par foyer.

DÉCHETS VERTS :

Collecte
Lundi 4 décembre
(dernière collecte)

Reprise en Mars 2018

Retrouvez toute l'information sur gpseo.fr

La communauté urbaine gère vos déchets et répond à toutes vos questions en contactant INFOS DECHETS : 01 34 01 20 36

NOUS CONTACTER

Le maire et les élus reçoivent sur rendez-vous.

Par téléphone : 01 39 75 87 53
aux horaires d'ouverture (ci-dessous)
Par courriel :
Depuis le formulaire NOUS CONTACTER sur notre site www.morainvilliers-bures.fr

Par courrier :
Mairie - Place de l'église
78630 Morainvilliers

Fermetures de la Mairie :

Samedi 23 décembre,
Lundi 25 décembre,
Samedi 30 décembre
(sauf permanence **uniquement** pour inscription sur liste électorale de 9h à 12h)

Lundi 1er janvier 2018

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Rappel des horaires depuis le 1er septembre 2017

Accueil :

Lundi :	9h à 12h / 14h à 17h
Mardi :	9h à 12h
Mercredi :	9h à 12h
Jeudi :	9h à 12h
Vendredi :	/ 14h à 17h
Samedi :	9h à 12h

LA MAIRIE SERA DESORMAIS FERMEE LE JEUDI APRES-MIDI

Service de l'urbanisme et du cadastre :
Uniquement lundi , mardi et jeudi de 9h00 à 12h00.

LES NOUVELLES

Directeur de la publication :
Fabienne Devèze

Adjointe à la communication :
Stéphanie Martin

Comité de rédaction :
Equipe municipale
Mise en page : Anna Design

Impression : Ateliers Demaille, Alfortville

Résumé du compte-rendu

Conseil municipal du 15 novembre 2017

> AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE CONCLUE ENTRE LA COMMUNE DE MORAINVILLIERS, LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE VENANT AUX DROITS ET OBLIGATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION 2 RIVES DE SEINE ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE VENANT AUX DROITS ET OBLIGATIONS DE L'ETABLISSEMENT FONCIER DES YVELINES

VU la délibération du 15 octobre 2013, portant sur la convention d'action foncière pour la réalisation d'un projet de développement économique sur la ZA Bures-Morainvilliers.

VU la convention en date du 18 novembre 2013

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'article 1 de la convention concernant la durée,

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention d'intervention foncière conclue entre la commune de Morainvilliers, la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise venant aux droits et obligations de la communauté d'agglomération 2 Rives de Seine et l'établissement public foncier d'Ile de France venant aux droits et obligations de l'établissement public foncier des Yvelines

L'article 1 est ainsi modifié : « la présente convention s'achève le 31 décembre 2018 »

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention.

> DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ECOLES

Considérant qu'aucune opération de dépenses et de recettes n'a été effectuée depuis le 1er janvier 2014.

Considérant que le dernier acte réalisé par la caisse des écoles est le vote du compte administratif 2013 et que l'excédent de fonctionnement s'élève à 1 462.76 €

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de procéder à la dissolution de la caisse des écoles à la date de la présente délibération

ARRETE les comptes de la caisse des écoles conformément au tableau des résultats et à la balance fournie par Monsieur le trésorier, annexés à la délibération

DECIDE de reprendre l'excédent de fonctionnement d'un montant de 1 462.76 € dans le budget principal de la commune sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement » au budget de l'exercice 2017.

> DECISION MODIFICATIVE N°2

Considérant la dissolution de la caisse des écoles, il y a lieu de reprendre le résultat de fonctionnement,

Considérant l'exécution du budget, des virements de crédits sont nécessaires,

Le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE les écritures suivantes :

	DÉPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	**Diminution**	**Augmentation**	**Diminution**	**Augmentation**
R002 résultat fonctionnement reporté				1 462.76 €
Total R002 : résultat fonctionnement reporté				**1 462.76 €**
D -615231	1 137.24 €			
Total D011 : charges à caractère général	**1 137.24 €**			
D -66111 : intérêts réglés à l'échéance		2 600.00 €		
Total D 66 : charges financières		**2 600.00 €**		
Total FONCTIONNEMENT	**1 137.24 €**	**2 600.00 €**		**1 462.76 €**

	DÉPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	**Diminution**	**Augmentation**	**Diminution**	**Augmentation**
D-2051 : concessions et droits assimilés		1 260.00 €		
Total D 20 : immobilisations incorporelles		**1 260.00 €**		
D-2313 : constructions	1 260.00 €			
Total D 23 : immobilisations en cours	**1 260.00 €**			
Total INVESTISSEMENT	**1 260.00 €**	**1 260.00 €**		
Total général		**1 462.76 €**		**1 462.76 €**

DIT que les crédits sont prévus au Budget.

> DENOMINATION DE VOIE

Le programme de réalisation de 12 lots, rue Saint Anne étant en cours de réalisation, il s'agit maintenant de procéder à la dénomination de la voie nouvelle qui desservira les futurs lots.

La proposition retenue à l'unanimité est la suivante : Allée Gabrielle.

> CESSION GRATUITE AU PROFIT DE LA COMMUNE AI302

M. et Mme DELCHER accepte de céder au profit de la commune la parcelle cadastrée AI302 d'une contenance de 21m2, comprise dans l'emprise publique afin que celle-ci soit transférée dans le domaine public communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE cette cession à l'euro symbolique de 21m2 et autorise Mme le Maire ou les Maires Adjoints ayant délégation à signer tous les documents s'y rapportant.

> CESSION GRATUITE AU PROFIT DE LA COMMUNE (PARCELLES AC 220 – AC 223)

VU la délibération du 30 juin 2017, par laquelle le conseil municipal a accepté la cession gratuite de 52 et 1 m2 correspondant aux parcelles AC220-AC223.

Considérant que Madame le Maire doit se déplacer à l'étude notariale du vendeur,

Le conseil municipal, à l'unanimité

PRECISE que cette cession se fera à l'euro symbolique,

AUTORISE madame le Maire à donner pouvoir à son premier adjoint ou son adjoint en charge de l'urbanisme pour se rendre sur place et signer les documents se rapportant à la cession.

> AUTORISATION ACCORDEE A LA SOCIETE LOUSANTO POUR DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX SUR UN TERRAIN COMMUNAL

VU le projet de création d'une activité de loisirs (parcours acrobatique en hauteur) proposé par la société LOUSANTO dans la forêt départementale des grands bois située derrière la mairie,

VU la nécessité de créer une zone d'accueil démontable composée d'une terrasse bois, d'un volume type container bardé en bois et d'un espace toilette sèche.

Madame le Maire propose de mettre à disposition une partie du terrain communal cadastré AA 140 afin d'y édifier cette structure, partie du terrain qui sera précisée dans la convention d'occupation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE de mettre à disposition une partie de la parcelle AA 140 et autorise la société LOUSANTO à déposer une demande de déclaration préalable de travaux.

> DENOMINATION ECOLE MATERNELLE MORAINVILLIERS

Afin d'officialiser le nom de l'école maternelle de Morainvilliers,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de nommer l'école maternelle de Morainvilliers « Ecole Yves Duteil »

Suite en page 6

La mairie vous informe

Suite de la page 17

> SUBVENTION PROJET ECOLE MATERNELLE DE BURES

Vu le projet de l'école maternelle de Bures pour deux classes (55 enfants) sur le thème « Contes en scène ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE d'allouer 10€ par enfant à l'école maternelle de Bures soit un montant de 550.00 € pour son projet pédagogique sur la mise en scène des contes.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune.

> SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A LA LICORNE

Il a été décidé de reporter ce point à une prochaine séance du conseil municipal

> QUESTIONS DIVERSES

Présentation du rapport d'activité de la CU GPSEO par Fabienne DEVEZE

Présentation rapport d'activité du SIDRU par Guy PAULHAN

Présentation rapport d'activité SIDECOM par Thierry HEDAN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE les suppressions et créations de poste telles que définies ci-dessus.

La Réunion publique **« BILAN à mi-mandat »** du Conseil municipal qui devait avoir lieu le MERCREDI 13 DÉCEMBRE à 19H00 dans la salle des loisirs

est annulée

> Une autre date sera communiqué ultérieurement

Rappel du Numéro d'urgence et d'accueil des personnes sans abri à l'approche de l'hiver

→ composer le **115**

(gratuit depuis un fixe et un mobile en France métropolitaine et en outre-mer)

Ouvert du lundi au dimanche et fonctionnant 24h/24

Santé

Ce qu'il faut savoir sur les 11 vaccins obligatoires à partir du 1er janvier 2018

Huit nouveaux vaccins - en plus des 3 déjà obligatoires - vont être inscrits dans le carnet de santé des enfants de moins de 2 ans à partir du 1er janvier prochain. Quels sont-ils ? Pourquoi ? Quel risque pour ceux qui ne le feront pas ?

> Quels sont les vaccins concernés ?

La nouveauté, c'est qu'on passe de 3 à 11 vaccins obligatoires pour les enfants à partir du 1er janvier 2018. Jusqu'ici, seuls la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite étaient imposés dans le calendrier vaccinal. Les huit nouveaux sont des vaccins qui jusque-là étaient seulement « recommandés »: coqueluche, hépatite B, rougeole, oreillons, rubéole, bactérie Haemophilus influenzae, pneumocoque, méningocoque C.

> Qui est concerné ?

Tous les enfants de moins de deux ans vivant en France.

> Pourquoi ces vaccins ?

Si certaines maladies restent rares, c'est justement grâce à ces vaccins. Les agents pathogènes, eux, sont toujours là. La preuve ? Pour la rougeole par exemple, plus de 40.000 cas ont été recensés en France entre 2008 et 2011, dont 10 décès et 1.500 complications graves. Entre janvier et avril 2017, 189 cas ont été déclarés, avec le décès d'une adolescente fin juin. La coqueluche, qui n'est mortelle que pendant les premiers mois de vie, peut être transportée par les adultes dont le vaccin date de plus de 10 ans.

Ensuite, certains vaccins ne bloquent pas le microbe, mais ses agents. Le vaccin de la diphtérie par exemple, ne tue pas la bactérie, il bloque seulement sa toxine, la substance qui le rend toxique pour notre organisme. La bactérie pourra donc continuer à se transmettre. En 2015, un enfant espagnol de 6 ans, non vacciné, est mort de diphtérie. Il a transmis la bactérie à d'autres jeunes de son camp de vacances, mais étant tous vaccinés, aucun n'a développé la maladie.

La vaccination est donc aussi un choix collectif. : une personne non vaccinée peut, si elle tombe malade, également transmettre la maladie. Or certaines personnes ne peuvent être vaccinées (nouveaux-nés, personnes immunodéprimées), et sont particulièrement vulnérables.

> Quelle est la différence entre les vaccins obligatoires et les recommandés ?

Ils concernent des maladies moins graves ? Moins fréquentes ? Non, il n'y a aucune logique médicale à cette différence, certains vaccins recommandés concernent des maladies plus graves et/ou plus courante que celles des vaccins obligatoires. Cette différence est le fruit d'un changement de philosophie en santé publique. Après la diphtérie en 1938, le tétanos en 1940 et la poliomyélite en 1964, plus aucun nouveau vaccin n'a fait l'objet d'une obligation car « on a considéré que la vaccination devait être librement consentie et que les gens étaient mieux informés et soucieux de leur santé », rappelle le Pr Daniel Floret, pédiatre et vice-président de la commission technique des vaccinations à la Haute Autorité de santé. Mais à cause de cette distinction, certains parents pensent à tort que les vaccins conseillés sont plus secondaires. Résultat : seuls deux des vaccins recommandés (l'Haemophilus influenzae B et la coqueluche) atteignent les objectifs de couverture vaccinale (95%). Les autres sont en-dessous, voire très loin du compte pour deux d'entre eux : l'hépatite B est à 88%, et le méningocoque C est seulement à 70%.

> Qu'est-ce que risque légalement un parent qui ne fait pas ces vaccins obligatoires à son/ses enfants ?

Jusqu'à six mois de prison et 3.750 euros d'amende, selon le code de la santé publique. Une sanction qui n'est aujourd'hui pas appliquée. La ministre de la Santé Agnès Buzyn a déclaré en juillet : « L'objectif n'est pas d'avoir des amendes mais de faire de la pédagogie ». La ministre a cependant mentionné la possibilité d'une clause d'exemption pour les parents qui le demandent. Mais, sans parler des sanctions légales, il demeure que les vaccins obligatoires doivent avoir été faits pour l'inscription en crèche ou à l'école élémentaire, « sauf contre-indication médicale ».

Subvention de l'Etat

Isoler ses combles perdus pour 1€

> Qu'est-ce que la Prime Isolation ?

La prime isolation est une subvention de l'état qui permet de réaliser une isolation des combles perdus pour 1 euro symbolique, alors que ces travaux coûtent normalement plusieurs milliers d'euros.

> Pourquoi isoler ses combles ?

Les combles sont l'espace qui existe entre le toit d'une maison et la pièce la plus haute de celle-ci. Si la surface de cette pièce est transformable en espace habitable, on l'appellera combles aménageables, sinon cette surface portera le nom de combles perdus. De nombreuses études ont démontré que le toit est le point faible d'une maison concernant la dissipation de chaleur. Ainsi ce n'est pas moins de 30% de votre chauffage qui est perdu à cause d'une mauvaise isolation du toit. C'est pourquoi isoler les combles perdus vous permet de réaliser des économies de 30% sur vos factures énergétiques et de gagner 5 degrés de température ambiante. Mieux, ces travaux sont rapides à effectuer, ils prennent 2h de temps en moyenne.

Afin d'être éligible à la prime isolation, vous devez remplir plusieurs conditions :

- Les travaux doivent avoir lieu dans votre résidence principale qui doit être achevée depuis plus de 2 ans
- Vous devez être propriétaire ou locataire de ce lieu de résidence
- Vous devez faire appel à une société possédant le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour vos travaux d'isolation
- Vous devez avoir des revenus correspondant aux plafonds suivants :

Nombre de personnes composants le ménage	Habitation en Province	Habitation en Ile de France
1	14 308€	19 308€
2	20 925€	29 066€
3	25 166€	34 906€
4	29 400€	40 758€
5	33 652€	46 630€
Par personne supplémentaire	4 241€	5 860€

> La Prime Isolation : Cumulable avec d'autres subventions

Il existe encore pléthore d'aides comme la prime isolation ou encore le CITE permettant aux Français de réaliser des économies d'énergie tout en améliorant leur confort. De même l'Anah ou Agence nationale de l'habitat, propose des aides pour le financement de travaux aussi bien pour une mauvaise isolation qu'une incompatibilité due à un handicap. Quels que soient les travaux que vous souhaitez engager pour améliorer votre confort, certaines de ces aides sont cumulables et permettront la concrétisation de vos projets, mais avec une disponibilité limitée. En effet, le CITE devait être arrêté, mais l'état français a décidé de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2017, il serait dommage de ne pas en profiter, comme l'ont fait 30 000 Français avant vous.

RECENSEMENT de la population 2018

LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018 DU 18 JANIVER AU 17 FÉVRIER 2018

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS !

C'EST UTILE :

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE :

Un agent recenseur, recruté par la mairie, muni d'une carte officielle se présentera chez vous.
La commune en a recruté 6. Chacun sera en charge d'un secteur (4 sur Morainvilliers et 2 sur Bures). Nous vous les présenterons en photo dans les prochaines nouvelles de janvier-février 2018.

Au moment du recensement, Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

C'EST SÛR :

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par le Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues du secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 4.8 millions de personnes ont répondu en ligne en 2017, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier.
On a tous à y gagner !
Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site :

WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR

Le développement économique, la priorité

La communauté urbaine met en œuvre les conditions favorables à la création de richesse, d'activités et d'emplois sur l'ensemble de son territoire. L'objectif est de développer son attractivité et son rayonnement en captant de nouvelles activités tout en consolidant le tissu économique existant.

GPS&O s'implique à double titre :

- **Coordonner les initiatives** de ses partenaires (réseaux, clubs, plateformes...)
- **Développer ses propres programmes et outils**

Implantation des entreprises au sein de l'immobilier d'entreprises (pépinières et hôtels) et des parcs d'activités
Accompagnement à la création et au développement des entreprises
Redynamisation des secteurs industriels traditionnels et soutien aux filières émergentes par des projets innovants
Promotion d'une offre de formation initiale et continue diverse pour répondre aux problématiques de compétences et de métiers.

LES RÉALISATIONS 2016

Consolider l'immobilier d'entreprises et les parcs d'activités

La communauté urbaine a prolongé les actions d'aménagement engagées précédemment par les intercommunalités, à l'échelle élargie du territoire de GPS&O.

D'une part, GPS&O a repris la gestion de 11 structures dédiées à l'accueil de start-up et d'entreprises (hôtels et pépinières, bâtiments industriels locatifs). Elles représentent 20 000 m² de locaux avec une première homogénéisation de la gestion de cette offre immobilière.

D'autre part, différentes opérations de reconfiguration et d'évolution des Parcs d'activités économiques (PAE) ont été menées, avec notamment :

- **La reprise du PAE des Garennes à Gargenville**
- **La poursuite de la commercialisation du PAE des Marceaux** à Rosny-sur-Seine avec la création d'un lotissement
- **Une réflexion sur la restructuration de la zone des Graviers à Buchelay** où va s'implanter un nouveau centre commercial
- **La poursuite du travail de requalification du PAE des Garennes** aux Mureaux (extension et réorganisation du site Colas Rail, implantation du groupe Champion sur une parcelle de 17 000 m²)
- **Le prolongement de requalification de la zone des Quarante Sous** à Orgeval.

Plus largement, GPS&O a repris le suivi des opérations portées par l'EPAMSA (Écopole et Mantes Innovaparc), de Grand Paris Aménagement (Cettons 2) ainsi que de Sequano (Petite Arche). Par ailleurs, la communauté urbaine a participé aux travaux des ateliers de concertation sur le projet d'extension de la zone portuaire de Limay/Porcheville ainsi que sur la création du Port Seine Métropole Ouest, un programme localisé à la confluence de la Seine et de l'Oise sur la plaine d'Achères.

Enfin, un projet de développement d'un campus de Data Centers à Aubergenville a été poursuivi. Il a vocation à contribuer au développement numérique d'entreprises publiques et privées.

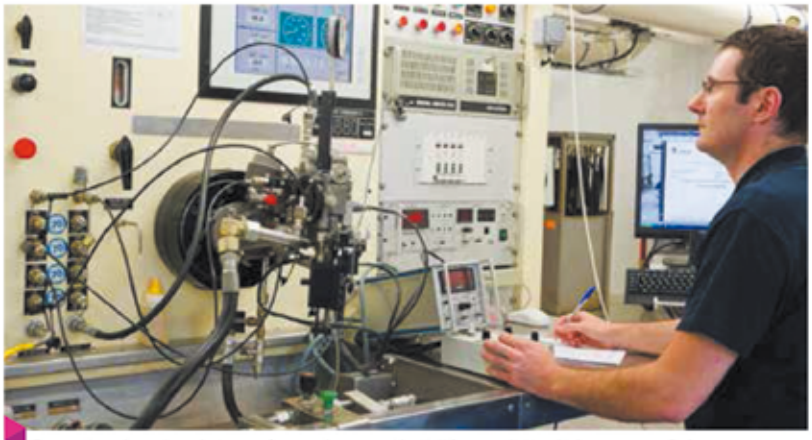

Des entreprises de pointe en aéronautique sont installées sur le territoire, comme Safran (ex-Turbomeca) à Buchelay

Avec les usines Renault à Flins/Aubergenville et PSA à Poissy, la vallée de Seine est marquée par l'industrie automobile

Promouvoir l'offre de formation

La communauté urbaine a initié et organisé le salon de l'orientation et des métiers les 11 et 12 mars 2016 à Mantes-la-Jolie. Près de 2 700 scolaires ont pu découvrir 50 organismes de formation et plus de 100 métiers. La filière de l'apprentissage, très largement répandue dans les formations du secteur, a été également promue. Une réflexion a aussi été lancée pour créer un site internet regroupant toute l'offre de formation existant sur le territoire.

Accompagner la création d'entreprises

En 2016, GPS&O a prolongé son soutien aux dispositifs d'aide à la création d'entreprises avec les deux points d'accès situés à Chanteloup-les-Vignes et Mantes-la-Jolie. Elle a aussi poursuivi et étendu à une nouvelle échelle ses partenariats avec différents réseaux comme la Plateforme locale Initiative Seine Yvelines et la Boutique de Gestion Athena. ...

TAUX DE CRÉATION PAR TAILLE D'ENTREPRISE

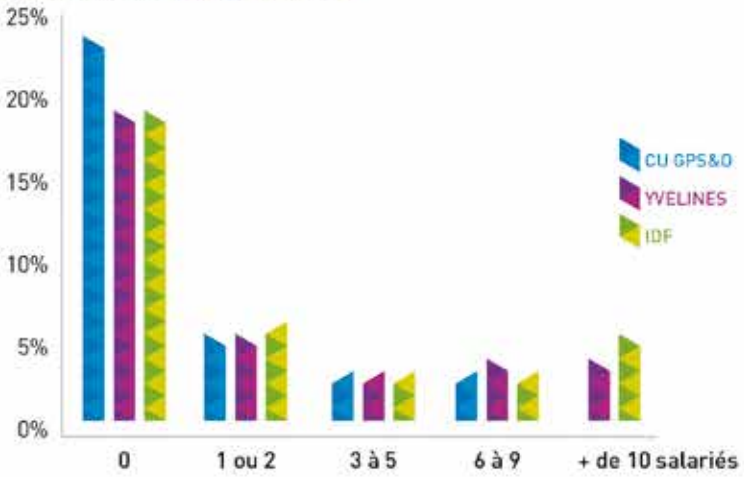

Près de
200 000
actifs (28% des actifs yvelinois et 3% des actifs franciliens en 2011)

Environ
130 000
emplois salariés et non-salariés (2011)

94%
de TPE en 2015
parmi les 20 992 entreprises

3 350
créations d'entreprises
soit un taux de création de 16%

55
parcs d'activités
économiques regroupant 1/3 des emplois salariés privés et 2 100 établissements

3 473
lits soit 142 hébergements touristiques

EMPLOIS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS

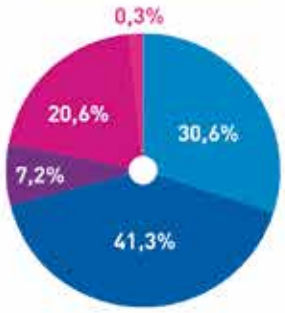

- ADMINISTRATION PUBLIQUE, ENSEIGNEMENT, SANTÉ, ACTION SOCIALE
- COMMERCE TRANSPORT ET SERVICES
- CONSTRUCTION
- INDUSTRIE
- AGRICULTURE

FOCUS

...

Soutenir les filières d'excellence

Une réflexion globale a été menée sur les axes prioritaires du territoire, venant alimenter le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). La facture instrumentale, très présente dans le Mantois, est considérée comme une niche technologique et industrielle. Une rencontre a été organisée avec les industriels du territoire (Selmer, Buffet-Crampon) et les élus communautaires pour lancer un projet de « quartier de la musique » et développer l'attractivité de cette filière.

Favoriser l'innovation

GPS&O a engagé différents projets autour de l'innovation pour favoriser l'émergence de nouvelles filières :

- **Un incubateur** pour capter davantage de projets innovants et créer de nouvelles activités économiques (start-up)
- **Le programme « Green Deliriver »** (navire fluvial écologique) a été accompagné, en partenariat avec une entreprise du territoire, notamment via le financement d'une étude de positionnement du projet
- **Contribution à un hub industriel.**

Renforcer l'attractivité du territoire

La communauté urbaine a été présente au Salon de l'immobilier d'entreprise du 30 novembre au 2 décembre 2016 afin de valoriser ses atouts et de se positionner comme un pôle de développement sur l'axe Seine.

L'ISTY à Mantes-la-Ville forme des ingénieurs dans une filière porteuse

LA MÉCATRONIQUE AU SERVICE DES ENTREPRISES

Il existe localement une niche technologique en mécatronique, une science qui combine la mécanique, l'électronique, l'automatique et l'informatique. Cette discipline est enseignée à l'Institut des Sciences et Techniques des Yvelines (ISTY), une école d'ingénieurs de l'Université de Versailles/Saint-Quentin, localisée à Mantes-la-Ville. La communauté urbaine a engagé une démarche d'appui et d'accompagnement d'entreprises mécaniciennes à faible niveau technologique pour aller vers l'innovation et gagner ainsi en compétitivité grâce à de nouvelles méthodes de conception et production. La démarche s'est déclinée par la constitution d'une base de données des entreprises potentiellement éligibles, l'organisation de 2 réunions d'informations collectives et la réalisation de 26 entretiens individuels. Par ailleurs, 10 TPE/PME cibles ont été identifiées et 5 d'entre elles ont été accompagnées dans leur projet d'innovation par un cabinet spécialisé. Les 5 autres PME seront accompagnées en 2017.

PERSPECTIVES 2017

- **Proposer une offre foncière et immobilière de qualité** et requalifier les Parcs d'activités économique pour renforcer l'ancrage local des entreprises, augmenter le flux entre les lieux d'accueil et attirer de nouvelles activités
- **Mettre en œuvre un accompagnement autour de la création et du développement des entreprises** pour rendre lisible un parcours de l'entrepreneur, ouvert et accessible à toutes les populations
- **Faire de GPS&O un pôle économique incontournable** en Île-de-France en s'appuyant sur la présence de secteurs industriels, de niches d'excellence et de nouvelles filières ainsi que d'atouts majeurs en matière de tourisme
- **Mise en place d'un prix de l'Entrepreneur.**

Source : Rapport d'activité 2016 Communauté urbaine GRAND PARIS SEINE & OISE

Equipement Petite Enfance

Inauguration du multi-accueil « Les Coccinelles »

Si le multi-accueil intercommunal « Les Coccinelles » accueille des enfants depuis le début de l'année, son inauguration officielle avait lieu ce samedi 25 novembre en présence de nombreux élus et partenaires. Avec 60 berceaux, ce magnifique projet augmente de manière significative l'offre d'accueil pour les 4 communes membres du SIVU (Orgeval, Villennes-sur-Seine, Morainvilliers et les Alluets-le-Roi) qui a porté et gère ce dossier. Il constitue avec ceux situés sur Orgeval une offre globale de 140 berceaux. Ce type de structure complète d'autres modes de garde tels que les micro-crèches et les assistantes maternelles.

C'est grâce à la ténacité des élus membres de ce syndicat intercommunal que ce programme de 3 100 000 €HT a réussi à capter tout l'intérêt et le soutien de différents partenaires : La CAFY a contribué à hauteur de 612 000 €, le département pour un montant de 459 424 €, l'Etat avec la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour un montant de 90 000 € et Le député David Douillet qui a accepté d'y consacrer 10 000 € sur sa réserve parlementaire.

Ce superbe équipement qui permet d'accueillir les enfants de nos communes dans des conditions optimales met en lumière tout le travail des élus, du Président Jean-Pierre Juillet, et des Vice-Présidentes Danielle Roche et Eva Seguy. Les intérêts de Morainvilliers sont représentés par Gisèle Anjoran.

Le partenariat est complété par la confiance renouvelée à l'association Babilou qui gère plus de 350 établissements de ce type en France et par une équipe d'une vingtaine de salariés sous la direction de Madame Sabine Germain.

Une fois de plus, cette réalisation illustre la nécessaire collaboration entre nos communes pour se doter de structures dont chacune ne pourrait se doter individuellement. Un grand merci à tous les acteurs de cette belle réussite.

Appel à la vigilance

Prévention des vols et des cambriolages

Lorsqu'un méfait est commis, la victime ou les voisins préviennent souvent trop tard les forces de gendarmerie, parfois plusieurs heures après. Or, plus l'information est donnée immédiatement, plus la recherche de l'auteur est efficace. Tous les moyens d'investigation peuvent être mis en œuvre très rapidement.

Il est indispensable d'insister encore et de vous rappeler que la vigilance doit être partagée par tous ! En cette période hivernale où la nuit tombe vite, et particulièrement à l'approche des fêtes de Noël, pensez à bien fermer votre habitation, à ne pas laisser des objets convoités en évidence (portables, ordinateurs, bijoux, sacs, clefs de voiture…), laisser une lumière allumée, activer votre système d'alarme, même le temps d'une course où d'un aller-retour à l'école.

Tout détail surprenant même anodin transmis à la gendarmerie peut se révéler utile afin de prévenir un risque de cambriolage, de vol ou de vandalisme. Il n'est pas rare que les malfaiteurs opèrent par série, d'où l'intérêt de signaler tout fait suspect ou délictueux sur le fait, pour les stopper.

Soyons tous attentifs et en cas de problème :

→ **composer le 17**

ou aux heures d'ouvertures joignez la gendarmerie d'Orgeval, (52, rue de la Gare à Orgeval)

au 01 39 08 24 00

Étrennes

Passage des éboueurs et des sapeurs-pompiers

Le mois de novembre a sonné le top départ du passage des sapeurs-pompiers de Poissy et des éboueurs venus solliciter les traditionnelles étrennes à votre porte. Évidemment, cet élan de générosité annuel n'a rien d'obligatoire. Mais cela permet d'entretenir des relations cordiales avec des personnes qui facilitent votre quotidien tout au long de l'année.

Les sapeurs-pompiers et les éboueurs qui travaillent pour la commune sont détenteurs d'une lettre de la municipalité, signée du Maire. N'hésitez pas à leur demander !

***Attention,** à ce jour, tout autre visiteur (collecteur d'encombrants, etc…) n'a pas été autorisé par la mairie à démarcher.*

Stationnement payant

Ce qui va remplacer les amendes au 1er janvier 2018

Les automobilistes qui ne payent pas du tout (ou pas en totalité) le montant du stationnement payant s'exposent à devoir payer une amende. À partir du 1er janvier 2018, ils devront régler un forfait de paiement différé, appelé « forfait de post-stationnement ». Son montant variera d'une commune à l'autre contrairement à aujourd'hui où l'amende est fixée à 17 € sur l'ensemble du territoire. Il ne pourra pas être supérieur au tarif applicable sur la zone concernée en cas de paiement immédiat pour la durée maximale de stationnement prévue.

Le montant de ce « forfait de post-stationnement » est notifié :
- soit par apposition d'un avis de paiement exigible sur le véhicule concerné ;
- soit par envoi postal au domicile du titulaire du certificat d'immatriculation ;
- soit parfois transmis sous une forme dématérialisée à certains titulaires de certificats d'immatriculation.

Le « forfait de post-stationnement » doit être réglé en totalité dans les 3 mois suivant la notification de l'avis de paiement dû. À défaut, ce forfait est considéré comme impayé et fait l'objet d'une majoration.

À savoir : Ce dispositif ne concerne pas les stationnements gênants, dangereux ou abusifs.

Aide de l'État

Un vélo électrique sous le sapin à Noël ?

Vous avez acheté ou vous envisagez d'acheter un vélo à assistance électrique (VAE) qui n'utilise pas de batterie au plomb ? Vous avez jusqu'au 31 janvier 2018 pour bénéficier d'une aide d'État. Le montant de l'aide étant fixé à 20 % du coût du vélo (TTC) sans pouvoir être supérieur à 200 €.

Pour bénéficier de l'aide d'État, il faut remplir 3 conditions cumulatives :
- être majeur ;
- être domicilié en France ;
- acheter un vélo à assistance électrique.

Le vélo doit :
- être neuf ;
- disposer d'une assistance électrique qui n'utilise pas de batterie au plomb ;
- être équipé d'un moteur électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt.

Attention, une fois acheté, vous ne pouvez pas vendre votre vélo électrique dans l'année suivant son acquisition. Pour bénéficier de cette aide, l'acheteur effectue une demande de remboursement après l'achat du vélo.

À savoir : L'aide ne peut être accordée qu'une seule fois et ne peut pas être cumulée avec une autre aide de même nature consentie par une collectivité locale (une mairie par exemple).

Cérémonie nationale

Commémoration du 11 novembre

Plusieurs personnes se sont réunies en ce 11 novembre 2017. L'Association G.M.C.O. d'Orgeval (Groupement du Matériel de Collection Overlord) s'est associée à notre cérémonie tout comme l'année passée en réunissant deux anciens véhicules militaires datant de la seconde guerre. Les enfants ont pu monter à bord le temps d'un défilé jusqu'au Monument aux Morts du vieux cimetière de Morainvilliers. Une fanfare précédait ce cortège composé d'élus, de représentants de la gendarmerie et des pompiers, d'anciens combattants, de parents, grands-parents et enfants. Tout le monde a pu se recueillir et des gerbes de fleurs ont été déposées au pied du monument. Madame le maire, Fabienne Devèze, a lu le discours officiel. Les enfants de CM1 / CM2 ont entonné une touchante « Marseillaise » en présence des directrices des écoles élémentaires et d'une de leurs enseignantes. Les noms des anciens combattants de la commune lors des différentes guerres ont été cités avec respect. Le verre de l'amitié a ensuite été offert en mairie. Nous remercions chaleureusement tous ceux qui se sont joints à nous pour cette matinée de recueillement et qui ont accompli ainsi ce devoir de mémoire.

Gendarmerie

Célébration de la Ste Geneviève

Le mardi 14 novembre à 10h30 s'est déroulée l'émouvante Célébration de la Sainte-Geneviève en présence du Commandant Chef d'escadron Floriane ANTEGNARD et des officiers, sous-officiers et gendarmes adjoints volontaires de la Compagnie de gendarmerie de Saint-Germain-en-Laye.

Cette cérémonie religieuse, ouverte à tous, a été co-célébrée par le Père Sartorius, Aumonier de la Gendarmerie et par le Père Louis Ménard, notre curé. La musique des trombones de la Garde Républicaine ont contribué au recueillement de l'assemblée.

Puis, dans la salle des Loisirs, nous avons pu exprimer toute notre reconnaissance à tous les services de sécurité qui montrent tout leur dévouement et leur sens du sacrifice pour préserver notre sécurité et celle des Français. Un hommage leur a été rendu ainsi que nos remerciements.

A vos agendas

Décoration urbaine

Illuminations de Noël

Cette année, les décorations de Noël seront installées la première semaine de décembre dans les rues de la commune et seront retirées à partir de mi-janvier.

Nous faisons le voeu que beaucoup de maisons soient aussi décorées et illuminées de façon visible de la rue pour donner un air de fête à notre village.

Vendredi 15 décembre 2017

Marché et chorale de Noël des écoles

Afin de financer leurs projets et de se retrouver lors d'un moment privilégié, les écoles organisent des animations avant les vacances de Noël **le vendredi 15 décembre 2017.**

> La maternelle et l'élémentaire de Bures, après l'école, présenteront un spectacle/ chorale ainsi qu'un marché de Noël dans la Salle des Loisirs de Morainvilliers (à côté de la Mairie).

> L'école élémentaire de Morainvilliers « Suzanne Deutsch de la Meurthe » quant à elle, organisera son marché de Noël dans l'enceinte du restaurant scolaire situé dans l'école Yves Duteil.

> La maternelle de Morainvilliers « Yves Duteil » ne pourra cette année proposer de marché de Noël.

Vendredi 22 décembre 2017

Visite surprise du Père Noël

S'il y a une fête qui rime avec tendresse, c'est bien Noël. Alors avant cette nuit magique, et spécialement pour les enfants de Morainvilliers et Bures, nous avons demandé au Père Noël de montrer le bout de sa barbe blanche le **vendredi 22 décembre à 16H00,** autour des écoles maternelles et primaires pour fêter le début des vacances scolaires avec des bonbons plein les poches….

Mercredis 17 et 24 janvier 2018

Galette des rois dans les écoles maternelles

Comme chaque année, la galette des rois remporte un vif succès, c'est pour cela que nous invitons nos papis et mamies à venir rendre visite aux plus petits :

> pour la maternelle de BURES le mercredi 17 janvier 2018 à 10H00, rendez-vous à l'école maternelle pour se rendre ensuite à la Roselière (dans la salle polyvalente de la Résidence des Maisons de Marianne, Rue de la Maréchale).

> pour la maternelle de MORAINVILLIERS le mercredi 24 janvier 2018, à 10H00, dans l'école maternelle Yves Duteil.

Ces deux manifestations seront organisées en collaboration avec la Mairie qui offrira galettes et boissons.

Petites annonces

GARDE D'ENFANTS

> Je suis une **maman responsable et dynamique, je cherche des enfants à garder chez les parents.** Je fais actuellement une formation d'assistante maternelle.
Possibilité également de faire quelques heures de repassage.
Je suis disponible de 9h à 11h30 et de 16h à 18h30 (attention : le midi, en période scolaire, je suis surveillante à la cantine de Morainvilliers).
Merci de me contacter au **06 67 89 85 27**

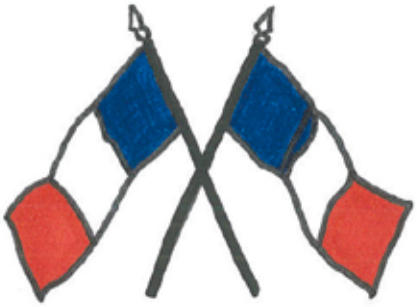

DEMANDE

DE MOBILISATION GENERALE

Morainvilloises, Morainvillois, Buroises, Burois,

Travaillant à la rédaction d'un recueil dont le but est de rendre hommage à chacun des Morts pour la France durant la Première Guerre mondiale, dont les noms sont gravés au monument aux Morts communal, je souhaite illustrer chaque chapitre par une photographie du soldat auquel il est dédié.
Les registres d'incorporation détenus par les Archives départementales ne comportent pas de clichés photographiques. Les seules pièces matriculaires sur lesquelles sont susceptibles d'apparaître les visages des mobilisés sont, parfois, les livrets militaires qui ont été remis aux combattants ou à leurs familles à l'issue des hostilités.

J'ai donc l'honneur de solliciter votre concours en vous priant de bien vouloir rechercher, dans vos archives familiales, une **photographie** de votre ancêtre de préférence en uniforme, à défaut en civil, le principal étant que ce cliché le fasse revenir à jamais parmi nous.

Le document est destiné à être remis gracieusement aux enfants des écoles lors de la cérémonie commémorative du 11-Novembre 2018.

Chères concitoyennes, chers concitoyens, votre aide m'est indispensable.
Vous seul(e)s détenez ces trésors, et je sais pouvoir compter sur vous pour que nos disparus ne meurent pas une seconde fois !

Je vous remercie par avance et vous salue bien cordialement.

Gilbert GICQUEL
71, Grande Rue
MORAINVILLIERS

01 39 75 60 48
06 16 37 32 43
gilbert.gicquel3@wanadoo.fr

Petites annonces

L'école maternelle de Morainvilliers « Yves Duteil »

et

L'école maternelle de Bures

organisent une vente de sapins de Noël Nordmann.

Le principe est simple :

- remplissez le bon de commande ci-dessous,
- rapportez le accompagné du chèque à l'école,
- recevrez, en échange, un bon qui correspond au sapin choisi,
- rendez vous à la Pépinière d'Orgeval (adresse, horaires et plan ci-dessous) pour choisir sur place votre sapin.

Jardinerie d'Orgeval
Route de Poissy
Chemin de Fauveau
78630 Orgeval

Tél. : 01 39 75 78 97

HORAIRES :
du lundi au dimanche
de 9h/12h et 14h/19h

A l'occasion des fêtes de Noël, nous organisons notre traditionnelle vente de sapins Nordmann en partenariat avec la **jardinerie d' ORGEVAL.**

Si vous souhaitez acheter votre sapin auprès de l'école, merci de remplir le bon de commande ci-dessous et de joindre un chèque à l'ordre de l'OCCE.

Vous recevrez un bon d'échange avec lequel vous pourrez aller choisir votre sapin directement à la jardinerie à partir du 1er décembre.

Taille du sapin (en cm)	Tarif (Sapin + bûche pour le pied)	Mon choix (Cocher la case de votre choix)
80/100	28 euros	
100/125	32 euros	
125/150	36 euros	
150/175	45 euros	
175/200	50 euros	
200/225	60 euros	

Merci à tous pour votre participation.
L'équipe enseignante

BIBLIOTHEQUE
MORAINVILLIERS-BURES
Ecole de Bures
5 Rue de la croix de l'orme

Présidente : Marie-Louise BATAILLE
01 39 75 88 84

B-M-B

Mardi : 16h00/18h30
Vendredi : 16h00/18h00
Samedi : 10h30/12h30

01 39 75 81 40

biblibmb@gmail.com

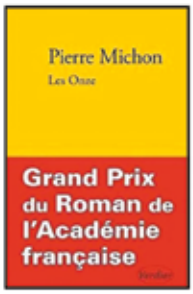

Note de lecture n° 106 rédigé par Gilbert Lemétayer

Les Onze

écrit par Pierre Michon
2009
Editions Verdier
Grand Prix du Roman de l'Académie Française 2009

Si vous ne connaissez pas encore Pierre Michon venez le découvrir avec ce court roman à mi-chemin entre le roman historique et la pure fiction. L'auteur nous raconte l'histoire d'un peintre célèbre François Elie Corentin dont un tableau monumental, « Les Onze » occupe une salle du Louvre en faisant l'admiration de millions de visiteurs. Le lecteur se réalise rapidement qu'il n'a jamais entendu parler ni du peintre ni du tableau, vérifie dans une encyclopédie, éventuellement sur Internet et découvre que c'est la supercherie qui est monumentale. Le peintre et le tableau n'ont jamais existé sinon dans l'imagination de l'auteur. La lecture du roman prend alors un autre sens. Les Onze sont les membres du Comité de Salut Public en 1792, Robespierre, Saint-Just et consorts. Le peintre a reçu de trois des membres du Comité la commande, généreusement payée, d'une sorte de photo de groupe pour marquer l'histoire, mais avec des consignes très précises pour la représentation de chacun. Nous sommes devant une réflexion brillante sur les liens possibles entre peinture (représentation) et politique. Ce texte est une transposition dans la période révolutionnaire des réflexions que nous pouvons faire tous les jours chaque fois que nous sommes confrontés aux photos publiées dans quotidiens ou hebdomadaires politiques. Vous apprécierez aussi le style très original, sophistiqué, poétique de Pierre Michon. Il arriverait presque à nous faire croire aux douze pages, bien sûr apocryphes, que le grand Michelet aurait consacrées aux « ONZE » .

Amitiés Loisirs

Club d'amitiés Loisirs a le plaisir de vous proposer pour l'année 2017-2018

Présidente :
Mme Martine VALLA
01 39 75 51 05
06 15 12 25 95

participation pour effectuer uniquement la sortie qui vous intéresse : 12 € / personne

Si vous êtes intéressé par une de ces deux propositions, merci de contacter
Mme Martine DUSCH au 06 13 53 34 91

Vendredi 08 décembre	Vendredi 12 janvier
La maison et le musée de Victor Hugo	**Le nouveau musée de l'homme**
RDV à 11 h 45	RDV 14h30
Devant le 6 Place des Vosges	Place du Trocadéro
Métro St Paul ou Bastille	Devant l'entrée du musée

Les articles présentés dans cette rubrique sont communiqués par les associations qui en sont seules responsables.

Associations

Bienvenue aux ateliers de prévention SPASAD !

Pour sa deuxième session, le SPASAD vous propose de nouveaux ateliers :

- **Activités physiques et intellectuelles** (professeur de Taïchi et Psychomotricien)

Mardi 12 décembre 2017 de 14h à 17h

- **Chutes et Nutrition** autour d'un brunch équilibré (diététicienne)

Jeudi 18 janvier 2018 de 10h à 13h

- **Equilibre et aménagement du logement** (élèves en 3ème année de psychomotricité et d'ergothérapie)

Jeudi 15 février 2018 de 14h à 17h

Tous nos ateliers ont lieu à la Ferme du Paradis de Meulan-en-Yvelines, sont gratuits et ouverts à tous.

Pour vous inscrire merci de contacter l'ALDS au 01-34-74-80-60.

Vous êtes aidant d'une personne dépendante et vous avez envie de faire une pause ?

Le service AYDA de la Fédération ALDS vous propose différentes activités (Yoga, Sophrologie, Chant, cours d'informatique,…) qui vous permettront, le temps d'un après midi, de profiter de moments de relaxation, d'échange, de partage et de convivialité.

Le premier « Atelier répit » sera une séance De Yoga du Rire qui aura lieu le

Jeudi 30 novembre de 15h à 16h30 à la Maison des Associations de Meulan.

A venir : *Sophrologie le* **22 décembre,**
Café Multimédia le **6 décembre,**
Réunion d'informations le **24 janvier.**

Pour toute autre information ou pour vous inscrire à l'un de nos ateliers, contactez nous par mail (ayda@alds.org) ou par téléphone au 01-34-74-80-60.
Site : www.alds.org

Une adhésion symbo-lique de 5€ par trimestre vous sera demandée si vous souhaitez participer à l'une de nos acticités.

AFMTÉLÉTHON INNOVER POUR GUERIR 8 ET 9 DÉCEMBRE 2017

PROGRAMME TÉLÉTHON 2017
30ème anniversaire

Dimanche 10 Décembre 2017 à partir de 10h00 — **TCMB - Tennis de Morainvilliers**

Le **TCMB**, comme habituellement, participera activement à cette journée du dimanche 10 décembre. Rendez-vous au club house, près des terrains de Morainvilliers. Au programme de la journée, et avec l'aide des enseignants, nous vous proposerons les activités suivantes :

Matin à partir de 10 h00 : tournoi pour les adultes

Après-midi : animations pour les enfants et les adultes : - 14h -15h : défis et test radar (adultes et enfants)
- 15h -16h30 tournoi de mini tennis

Montant de la participation : 10€ par animation.

Il est prévu dans le club house un goûter avec vente de crêpes et de boissons.

Nous vous attendons nombreux sur place, même en cas de conditions météo peu favorables.

La MUNICIPALITÉ, pour sa part, reversera sous forme de don, à l'organisation du TELETHON, **la totalité des sommes perçues pour la location des stands** du salon de Noël.

Venez nombreux !
Nous comptons et ILS COMPTENT sur votre participation

« TOUS, ON EST PLUS FORT QUE TOUT ! »

Les articles présentés dans cette rubrique sont communiqués par les associations qui en sont seules responsables.